



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



*Date de publication : 12 juin 2017*



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

## Numéro spécial

ARRETE PREFECTORAL N° 2017/534 du 12 juin 2017 portant modification de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Date de publication : le 12 juin 2017

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRETE PREFECTORAL N° 2017/ 534**

**portant modification de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST PAR INTERIM  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Alsace n° 2013-75 en date du 20 septembre 2013 relatif à la composition du Comité Local du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Lorraine n° 2014-123 en date du 28 avril 2014 relatif à la composition du Comité Local du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Champagne-Ardenne en date du 08 novembre 2015 relatif à la composition du Comité Local du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Grand-Est n°2016-1545 portant renouvellement du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

CONSIDERANT que Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la Moselle, remplit les conditions fixées à l'article 39 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour exercer par intérim les fonctions de préfet de région Grand Est ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du préfet de la région Grand-Est n°2016-1545 est modifié comme suit :

Le comité local pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de la région Grand Est, institué par le décret susvisé, est composé de la manière suivante :

1) Au titre de la fonction publique de l'État

- Le Préfet de la région Grand-Est, ou son représentant, président ;
- Madame le Recteur de la Région Académique Grand-Est ou son représentant ;  
représentée par Mme Irmine CUTIN, titulaire désignée  
M. Joël LALORE, suppléant désigné
- Madame la Directrice Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est ou son représentant ;  
représentée par **Mme Florence GILLOUARD titulaire désignée**  
**Mme Annette BAILLY suppléante désignée**
- Madame la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant ;  
représentée par Mme Halima HAMMES titulaire désignée  
**Mme Roselyne BOURGEOIS suppléante désignée**

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions de l'arrêté 2016-1545 du Préfet de la Région Grand-Est sont inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 12/06/2017

Le Préfet par intérim,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE